



Les premiers ministres des provinces et territoires résolus à agir pour la lutte aux changements climatiques et l'atténuation des catastrophes

SASKATOON (Saskatchewan), 11 juillet 2019 – Les changements climatiques constituent une menace d'ordre mondial, dont les effets sur l'environnement, la sécurité et la santé publiques, ainsi que sur les infrastructures et l'économie sont réels et durables. Les premiers ministres des provinces et des territoires ont réitéré l'importance et l'urgence d'agir, et ont renouvelé leur engagement à réduire les émissions de gaz à effet de serre afin d'atteindre les cibles du Canada dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat. Il importe de s'assurer que l'ensemble des gouvernements des provinces et des territoires sont en mesure de réagir, de s'adapter et de faire preuve de résilience face aux effets des changements climatiques.

Les premiers ministres ont discuté des plans de leurs gouvernements respectifs en matière de changements climatiques. Ils ont convenu que les provinces et les territoires doivent conserver leur capacité à concevoir des plans en matière de changements climatiques qui reflètent leurs besoins et leurs priorités spécifiques. Ces engagements sont conformes à la Déclaration de Québec d'avril 2015, appuyée par toutes les provinces et tous les territoires, et la Déclaration de Vancouver de mars 2016, signée par l'ensemble des premiers ministres.

Les industries canadiennes sont des chefs de file mondiaux sur les plans de l'innovation durable, des mesures permettant la réduction des émissions, de l'amélioration des techniques de séquestration du carbone et de la lutte aux changements climatiques. Les premiers ministres demandent au gouvernement de soutenir l'échange de crédits d'émissions à l'échelle internationale et de travailler avec les provinces et les territoires à l'élaboration d'une démarche stratégique qui permettra de finaliser la réglementation en vertu de l'article 6 de l'Accord de Paris. Pour ce faire, il importe de s'assurer que les provinces et les territoires recevront une pleine reconnaissance pour la réduction de leurs émissions découlant des mesures adoptées par leur gouvernement. Ils ont également discuté de la nécessité d'un financement fédéral suffisant et disponible en temps opportun afin d'appuyer la mise en œuvre de leurs priorités en matière d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques, notamment la portion restante du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone, qui devra être distribuée de manière équitable entre chaque province et chaque territoire.

Atténuation des catastrophes naturelles, adaptation et assistance

Les catastrophes naturelles peuvent survenir n'importe où au Canada et personne n'est à l'abri des répercussions qu'elles peuvent entraîner. Les feux de forêt, les inondations et la fonte du pergélisol sont de plus en plus fréquents et leur gravité ne cesse d'augmenter. Les Canadiens attendent de leurs gouvernements qu'ils déploient tous les efforts nécessaires pour se préparer et pour réagir à de tels événements et en atténuer les conséquences sur leur santé, sur leur domicile et sur l'activité économique.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux sont responsables de la gestion des mesures d'urgence dans leurs provinces et leurs territoires respectifs. En raison de leur expérience concrète des questions locales, de la connaissance stratégique qu'ils ont de leur territoire et de leur expertise en matière de gestion des urgences, ils sont les mieux placés pour coordonner les mesures d'urgence lors de catastrophes naturelles, en collaboration avec leurs partenaires autochtones et avec les municipalités.

Le gouvernement fédéral doit soutenir la capacité des provinces et des territoires et leur aptitude à faire face aux catastrophes naturelles; il lui incombe aussi d'offrir aux communautés autochtones le soutien dont elles ont besoin. Ces rôles sont toutefois compromis par la portée limitée des programmes fédéraux actuels, tant ceux destinés à lutter contre les changements climatiques que ceux visant à mettre en place des mesures d'adaptation et à concrétiser les efforts d'atténuation des catastrophes. Les premiers ministres des provinces et des territoires demandent le rétablissement du seuil inférieur pour l'accès au financement des Accords d'aide financière en cas de catastrophe qui avait cours avant 2015 et conviennent que le financement destiné à l'atténuation des catastrophes naturelles, à l'adaptation et à la résilience doit être flexible, simplifié, adéquat et rapidement disponible. Il doit également permettre aux provinces et aux territoires de répondre aux besoins qui leur sont propres, compte tenu de la fréquence variable et des divers types de catastrophes naturelles auxquels ils sont confrontés individuellement.

– 30 –

Les médias sont priés de s'adresser à :

Jim Billington

Directeur des communications et attaché de presse

Bureau du premier ministre, gouvernement de la Saskatchewan

306 787-0425

jim.billington@gov.sk.ca